

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 20 octobre 2023
N° CP-2023-8-9-2
N° applicatif 7215

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Direction

Direction santé, prévention, PMI

CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET L'ASSOCIATION AVA HABITAT ET NOMADISME POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN CAMPING-CAR

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention avec l'Association AVA Habitat et Nomadisme pour la mise à disposition gratuite d'un camping-car permettant de réaliser des consultations nourrissons sur quatre sites d'intervention et de m'autoriser à la signer.

Par délibération en date du 20 septembre 2021, l'Assemblée délibérante a validé la conclusion d'une convention avec l'Association AVA Habitat et Nomadisme pour la mise à disposition gratuite d'un camping-car, permettant la réalisation de consultations nourrissons sur le terrain d'aviation de KALTENHOUSE. Cette convention a été signée le 27 septembre 2021.

Ce partenariat vise à faciliter les interventions de la PMI auprès des enfants âgés de 0 à 6 ans appartenant à la communauté des nomades sédentarisés. La présence de la PMI sur site est apparue nécessaire, car cette population éprouve des difficultés à se déplacer pour venir régulièrement sur les lieux de consultation ou à se repérer dans un calendrier de rendez-vous générant des ruptures dans le suivi médical, des retards vaccinaux ou des retards dans le repérage des troubles développementaux chez les enfants.

Les familles ont bien compris l'importance de la régularisation des vaccins (surtout en vue d'une scolarisation des enfants).

Pour autant, ces enfants distants du soin ont bien souvent des besoins plus importants en termes de suivi de santé. C'est le cas de la population nomade sédentarisée du Terrain d'Aviation de KALTENHOUSE (TAK).

Depuis la mise en place de cette convention, 36 enfants issus de cette population ont bénéficié, entre octobre 2021 et juin 2023, d'un accompagnement par la PMI. Lors de ces consultations mensuelles sur le terrain, 48 vaccinations ont été réalisées. Les professionnels de PMI assurent également de la prévention bucco-dentaire en délivrant aux enfants des kits « brosse à dents ».

Aujourd'hui, au regard de l'adhésion de cette communauté à la présence de la PMI sur le terrain, il est apparu nécessaire d'étendre ce dispositif. Aussi, il est proposé une nouvelle convention afin d'autoriser l'association AVA Habitat et Nomadisme à mettre à disposition de la collectivité un camping-car, sur les sites suivants :

- Terrain d'aviation de la commune de KALTENHOUSE ;
- Terrains « Ettore Bugatti » et « Château Fiat » de HAGUENAU ;
- « Lotissement de la Forêt » de MERTZWILLER.

Il est également proposé d'élargir l'offre en organisant des séances d'information et de conseils concernant la santé des femmes et des séances de soutien à la parentalité.

La mise à disposition du camping-car étant gratuite, la convention n'engendre aucune incidence financière pour la collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un camping-car par l'association AVA Habitat et Nomadisme à la Collectivité européenne d'Alsace, jointe en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.